Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260605-D2026_67-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 05 JUIN 2026

Délibération 2026.67

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-sept mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, LEPAIGNEUL Virginie, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame VILLENEUVE Catherine, adjointe (procuration donnée à M. S. LE SCORNET),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. S. JENOUVRIER),
Madame THOMAS Anita, conseillère municipale (procuration donnée à Mme S. GRANDIN-FRIARD),
Monsieur BRAYE Valentin, conseiller municipal, (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Monsieur COLAS Mikaël, conseiller municipal, (procuration donnée à M. D. de LA PORTBARRÉ).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur GEORGES Patrice, conseiller municipal.

SENATORIALES – ELECTIONS DES DELEGUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le 5 juin 2026 à 18 heures 30.

Vu le code électoral,
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 portant sur la désignation des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Vu l'arrêté du 18 mai 2026, de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine fixant le nombre des délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires, ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux du département de l'Ille-et-Vilaine sont convoqués par décret du 21 avril 2026 susvisé, ce vendredi 5 juin 2026 à l'effet d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Le nombre de délégués varie selon le seuil de la population de la commune. Ainsi dans les communes de 1000 à 8999 habitants, le nombre de délégué est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2026. Cet effectif est de QUINZE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260605-D2026_67-DE

délégués dans les conseils municipaux de vingt-sept membres. Des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs. Le nombre de suppléants est de CINQ dans les conseils municipaux de vingt-sept membres.

Ainsi pour la commune de Saint-Méloir des Ondes, il convient d'élire QUINZE délégués et CINQ suppléants.

En application des articles L 288 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément, par scrutin de liste, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Mme THOMAS Huguette, Mme TARDIEU Arlette, M. COLLET Vincent et M. DUCRET Gautier.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétaire de séance est M. GEORGES Patrice.

Entendu ce qui précède, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Une liste est présentée par M. de LA PORTBARRÉ Dominique comportant les noms ci-dessous :

M de LA PORTBARRÉ Dominique
Mme LE SCORNET Sylvie
M LEMONNIER Philippe
Mme VILLENEUVE Catherine
M AVRIL Christian
Mme THOMAS Huguette
M JENOUVRIER Stéphane
Mme SOULAT Véronique
M BELLEC Loïc
Mme LEBRET Isabelle
M GEORGES Patrice
Mme BERTRAND Aurore
M DELANNOY Christophe
Mme LE GARREC Virginie
M JENOUVRIER Fabien
Mme GRANDIN-FRIARD Stéphanie
M COLAS Mikaël
Mme GALLOU Isabelle
M COLLET Vincent
Mme LEPAIGNEUL Virginie

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe ou le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260605-D2026_67-DE

le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :
- ***liste de M. de LA PORTBARRÉ Dominique*** : 27 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :
liste de M. de LA PORTBARRÉ Dominique : 15 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie de St-Méloir-des-Ondes (35350)